Mairie de Fontenay le Vicomte

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
SUR LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE**

N° 2021/111

Le Maire de la commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 à L.2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

CONSIDERANT qu'il importe à l'Autorité Municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, pour la durée et suivant les besoins des travaux, la SUEZ EAU FRANCE- Agence Sud Seine Essonne (27 route de Lisses – 91100 CORBEIL-ESSONNES), ainsi que ses sous-traitants :

- **JEAN LEFEBVRE** - ILE DE France - 5/7, Rue Gustave Eiffel – BP. 82 - 91351 GRIGNY CEDEX
- **AXEO** - 21, Rue Jules Guesde - 91860 EPINAY SOUS SENART
- **SARP OSIS** - 1/3, Rue Petit Fief - 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
- **BIR** - 38, rue Gay Lussac - 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
- **GTO** - 16 avenue Condorcet - 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
- **E.S.T.P.** - 45, Rue du Général Leclerc - 77170 BRIE COMTE ROBERT
- **BOUYGYES ENERGIES ET SERVICES** - Z.I. Des Ebisoires - 13 Rue Frères Lumière - CS60104 -78370 PLAISIR
- **SOCIETE EMU IDF** - Zi La Croix Blanche - 5, Rue du Petit Fief - 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
- **SEIP** - Rue de la Prairie - 91160 SAULX LES CHARTREUX
- **TPE** - 28, Route d'Orléans - 91310 MONTLHERY
- **E. A. S.M.** - 1, Avenue du Parc - Les Myosotis – Bâtiment A1 - 77170 BRIE COMTE ROBERT
- **T.P.S.M-** 70, rue Blaise PASCAL -77554 MOISSY CRAMOYEL cedex
- **SARL EXASIGNAL** - ZA les bords de l'Orge - 24, route de Brétigny - 91310 LONGPONT SUR ORGE
- **SPIE BATIGNOLLES-TMB** - 14 rue des Belles Hâtes-78700 CONFLANS SAINT HONORINE
- **PRS-** 4 rue Voltaire-94290 VILLENEUVE LE ROI
- **SARP OSIS IDF** – 3 rue Léonard de Vinci- 91220 LE PLESSIS PATÉ
- **SARP OSIS IDF Collectivité-** ZI des 50 arpents, 1 rue Denis Papin- 77680 ROISSY EN BRIE

Sont autorisées à occuper le domaine Public pour réaliser les travaux d'entretien, de réparation et de raccordement sur les réseaux d'Eau Potable et d'assainissement.

Article 2 : Du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, pour la durée et suivant les besoins du chantier, le stationnement sera gênant au droit des travaux.

Article 3 : Du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, pour la durée et suivant les besoins du chantier, la circulation au droit des travaux sera alternée et régulée par des feux tricolores ou du personnel affecté à cet effet.
La circulation pourra être momentanément interrompue ou interdite nécessitant la mise en place de déviation.

Article 4 : La SUEZ EAU France et les Sociétés intervenant pour les différents travaux prendront toutes les dispositions pour assurer la sécurité des usagers et signaler, de jour comme de nuit, tout empiètement sur la chaussée par l'apposition de plots, barrières, balisages disposés aux endroits convenables.

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par son affichage par les soins de la SUEZ EAU France ou de ses sous-traitants.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours
- Les Services Techniques municipaux,
- La Société Suez Eau France.

Fait à Fontenay-Le-Vicomte le 17 décembre 2021.

Le Maire,
Valérie MICK RIVES

MAIRIE DE FONTENAY-LE-VICOMTE
91540

Mairie - 4 rue de la Mairie - 91540 Fontenay le Vicomte
Tél. : 01 64 57 04 10 – Fax : 01 64 57 11 03 – email : mairie.flv@wanadoo.fr
www.fontenaylevicomte.fr